



INFORMER ET DIALOGUER AUTOUR D'UN PROJET DE MÉTHANISATION

**BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION
DES AGRICULTEURS PORTEURS DE PROJETS**



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME

20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

Coordination technique : Valérie Weber-Haddad, service
Économie et Prospective et Guillaume Bastide, service
Mobilisation et Valorisation des Déchets (ADEME)



www.quelia.fr

Rédacteur : Constant Delatte

Illustrations : Laure Barrière

Création graphique : Sophie Chauvin

Quelia, agence de concertation

Brochure réf. 010524

EAN : 9791029710605 - Mars 2018

Dépôt légal : ©ADEME Éditions, Mars 2018

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite selon le Code de la propriété intellectuelle (Art L 122-4) et constitue une contrefaçon réprimée par le Code pénal. Seules sont autorisées (Art L 122-5) les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective, ainsi que les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, pédagogique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, sous réserve, toutefois, du respect des dispositions des articles L 122-10 à L 122-12 du même Code, relatives à la reproduction par reprographie.

INFORMER ET DIALOGUER AUTOUR D'UN PROJET DE MÉTHANISATION

 **BONNES PRATIQUES À L'ATTENTION
DES AGRICULTEURS PORTEURS DE PROJETS**

*« La méthanisation montre
toute l'intelligence du territoire. »*

Georges Le Franc,
Président de LOUDÉAC communauté BRETAGNE CENTRE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	6
Un nouveau rôle pour les agriculteurs ?	7
Le besoin de confiance	7
PREMIERS RÉFLEXES	8
Qui informer ?	9
Quand commencer ?	9
Comment informer ?	9
Qui peut vous aider ?	9
STRUCTURER VOTRE DÉMARCHE POUR INFORMER ET DIALOGUER	11
Comprendre les enjeux du territoire et analyser les jeux d'acteurs	11
Définir un dispositif	12
Comment concerter sur une thématique ?	12
Sur quoi concerter ?	13
POSTURES ET OUTILS POUR LES PORTEURS DE PROJETS	17
Informier en continu, par étapes	17
Ouvrir un dialogue large, en amont	17
Que faire en cas de crise ?	18
Les outils pour informer et dialoguer	19
CONCLUSION	25
ANNEXES	26
Annexe 1 : Le Code de l'environnement	27
Annexe 2 : Appuis aux porteurs de projets	29
Annexe 3 : Retours d'expérience	31
POUR ALLER PLUS LOIN	39

INTRODUCTION

Pourquoi et comment informer et dialoguer autour de votre projet de méthanisation ?

Le développement de votre nouvelle activité peut interagir avec de nombreux acteurs locaux et générer beaucoup d'attention. Par principe vertueuse pour l'environnement, la méthanisation va en effet induire, quelle qu'en soit la perception positive ou négative, des changements sur le territoire. Alors que la plupart des porteurs de projets hésitent à communiquer, le fait d'informer et la capacité de dialoguer peuvent pourtant contribuer à faire comprendre votre démarche.

Ce guide explique comment analyser la situation, contexte unique de votre projet, et propose une série d'outils et méthodes pour informer et dialoguer. Il présente également des ressources pour vous accompagner et une série de fiches de retours d'expérience.

La création de ce guide destiné principalement aux agriculteurs qui portent un projet de méthanisation est complémentaire d'autres outils :

- une grille d'analyse des projets de méthanisation destinée aux associations environnementales qui souhaitent dialoguer avec un porteur de projet (le Méthascope, développé par France Nature Environnement) ;
- un livret pédagogique grand public (à paraître) pour permettre de comprendre la méthanisation et répondre aux interrogations sur les principaux sujets sociétaux.

Ce guide vous invite à créer de meilleures conditions pour développer votre future activité de méthanisation en devenant acteur de l'information et du dialogue autour de votre projet.

UN NOUVEAU RÔLE POUR LES AGRICULTEURS ?

Vous envisagez de [créer une filière de valorisation](#) de la matière organique. Cette nouvelle activité vous positionne sur des [champs d'intervention nouveaux](#) aux yeux du public pour la profession agricole. Production d'énergie, gestion et traitement de déchets, logistique et transports, production d'engrais organique sont souvent confiés à de grands groupes, des industriels ou des collectivités. Les agriculteurs qui s'intéressent à la méthanisation de matières organiques locales s'inscrivent dans une transition énergétique, mais aussi [une transition écologique](#)

[globale du fonctionnement de notre société](#). Avec l'évolution de votre rôle d'agriculteur, les attentes, en terme de fiabilité, de crédibilité, de sécurité de la part de la population évoluent aussi. Comme dans d'autres professions, c'est la [Responsabilité Sociétale de votre Entreprise](#) (RSE) qui est en jeu.

LE BESOIN DE CONFIANCE

Dans les zones urbaines ou rurales susceptibles d'accueillir une unité de méthanisation, les habitants sont de plus en plus exigeants vis à vis du [respect de leur cadre de vie](#). On aspire à vivre bien, dans un environnement sain et tranquille. La vigilance apportée à la qualité de l'air, de l'eau, à l'environnement sonore, olfactif, au trafic routier, à la qualité des paysages en témoigne. Or certains [risques éventuels de la pratique de la méthanisation](#) sont souvent présentés comme des nuisances inéluctables alors qu'une analyse objective et des mesures de prévention efficaces permettent d'en relativiser la portée ou l'occurrence. Les citoyens ont la capacité de comprendre qu'il existe autant de méthodes, outils et moyens de ne pas les exposer. Et c'est avant tout la [confiance accordée aux porteurs du projet](#) qui conditionnera leur appréciation.

Or la confiance se construit activement avec l'information et le dialogue envers les parties prenantes du territoire d'implantation d'une unité de méthanisation. Car établir la confiance impose de [se faire connaître](#), donner régulièrement des nouvelles, s'intéresser aux autres, échanger respectueusement, dans la durée. La confiance est fragile, elle doit être soigneusement entretenue. L'attention que porteront les porteurs du projet à établir et à maintenir la confiance conditionnera fortement la [capacité des parties prenantes à mieux comprendre](#) leur démarche sur le territoire.

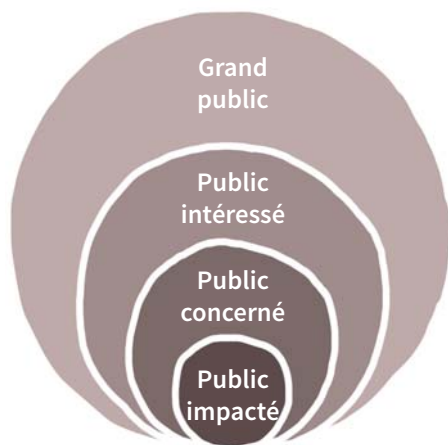
PREMIERS RÉFLEXES



QUI INFORMER ?

Les parties prenantes

Les citoyens, le grand public, les habitants, les élus, les associations, les entreprises, les riverains : qui compose l'entourage du projet ? Les « parties prenantes » regroupent toutes les personnes qui sont impactées, concernées ou intéressées par le projet en fonction de ses contours. Toutes les parties prenantes vont, à des niveaux différents selon leur situation, vouloir interagir avec vous. Il est donc recommandé de les identifier au préalable et de les informer.



PARTIES PRENANTES

Si on vous reproche de présenter un projet qui n'est pas terminé, dites-vous que c'est le meilleur compliment que l'on puisse faire à votre démarche de dialogue.

Si vous n'informez pas vous-mêmes, ce sont des tiers, bienveillants ou pas, qui diffuseront de l'information (une partie prenante ou un média par exemple). L'information n'est alors pas directe, elle peut être altérée : inspirera-t-elle confiance ?

Informez et instaurez le dialogue repose essentiellement sur votre volonté. Les dispositions réglementaires applicables au développement de la méthanisation n'obligent en effet à informer et consulter que tardivement (après dépôt du dossier Installation Classée pour la Protection de l'Environnement ICPE) et seulement dans certains cas.¹

QUAND COMMENCER ?

Le plus tôt possible

Dès les premières études, au stade de l'intention, plus vous informez les parties prenantes en amont, plus vous suscitez leur confiance. **Le bon moment pour communiquer c'est quand tout va bien** : les citoyens sont alors dans une posture d'accueil de l'information.

La communication autour de votre projet a pour but d'informer des personnes. Il faut donc se poser la question du moment de la communication non pas par rap-

port à l'avancement du projet, mais par rapport à ce que ces personnes sont en droit d'attendre.

« On communiquera plus tard, lorsqu'on aura tous les éléments ». Ce point de vue très fréquent précède quasi systématiquement les regrets des porteurs du projet : « On regrette de ne pas avoir informé les riverains du site d'implantation beaucoup plus tôt ».

COMMENT INFORMER ?

Parlez de vous et de votre démarche

Présentez-vous. Quoi de mieux pour faire connaissance que d'expliquer ce que vous produisez, depuis quand, où, pour qui, etc. Présenter vos partenaires ou prestataires permet de montrer que vous êtes entourés de professionnels, de compétences, d'une équipe.

Exposez vos motivations. Démarrer une nouvelle activité répond en général à des questions ou problématiques que vous vous posez de longue date, les raisons pour lesquelles vous avez choisi la méthanisation méritent d'être connues.

Présentez la méthanisation. Cette technologie est encore peu connue, et n'oubliez pas qu'au delà de la production d'une énergie renouvelable, c'est un moyen de recycler la matière organique de manière durable. Appuyez-vous sur le livret créé par l'ADEME.

Exposez votre démarche. Il est possible d'informer dès les premières réflexions, présentez l'avancement du projet par étapes, donnez un calendrier global, les détails pourront être précisés au fur et à mesure des décisions prises.

QUI PEUT VOUS AIDER ?

Se faire accompagner

Vous pouvez organiser vous-même votre démarche d'information et de dialogue, cela demande un engagement et du temps. Des professionnels peuvent aussi vous accompagner pour construire et mettre en œuvre les démarches. Vous pouvez solliciter votre Direction régionale ADEME, ou votre Conseil régional².

1. Voir les dispositions du Code de l'environnement sur la concertation préalable en ANNEXE 1

2. Voir nos conseils en ANNEXE 2



COMPRENDRE LES ENJEUX



STRUCTURER VOTRE DÉMARCHE POUR INFORMER ET DIALOGUER

COMPRENDRE LES ENJEUX DU TERRITOIRE ET ANALYSER LES JEUX D'ACTEURS

Pour concevoir un dispositif d'information et de dialogue adapté il est nécessaire :

- d'identifier les **parties prenantes** : personnes qui par leur fonction ou rôle peuvent interagir avec votre démarche pendant la phase de développement pendant la construction ou le fonctionnement de l'unité ;
- de définir les **moyens d'information et de dialogue** à mettre en place pour informer les parties prenantes ;
- d'**ajuster le calendrier** au contexte local (élections, modification de l'urbanisme, enjeu local concomitant, événements) ;
- de connaître les **sujets prioritaires** selon les enjeux locaux (trafic routier, cadre de vie, sécurité, protection de l'environnement, etc.).

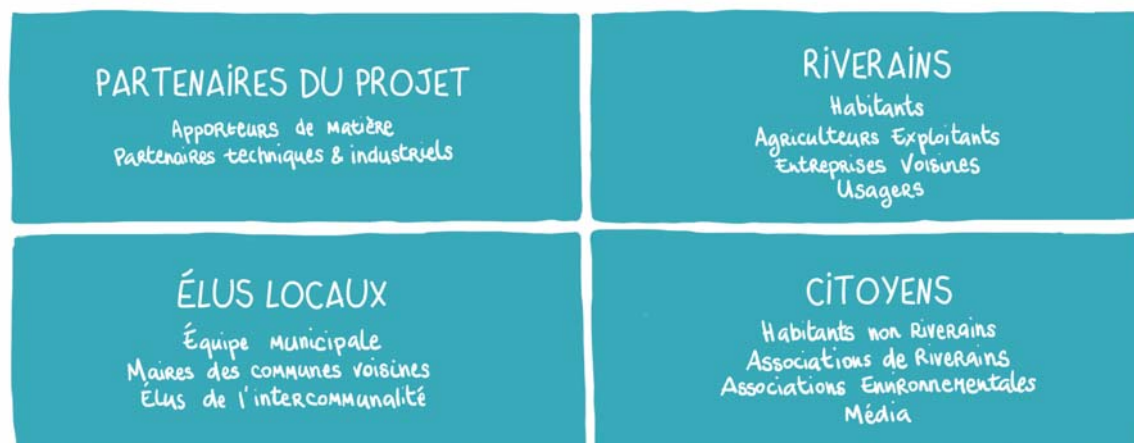
Chaque territoire est différent. Les parties prenantes qu'il s'agit d'informer et avec lesquelles échanger pour construire la confiance peuvent être différentes selon :

- le site d'implantation et son environnement proche ;
- le contexte local ;
- les matières valorisables ;
- les besoins du territoire en terme de gestion des matières organiques ou d'énergie.

Afin de recenser les facteurs qui peuvent interagir avec le projet, le porteur du projet doit très bien connaître le territoire et s'engager dans **une démarche de diagnostic** (très instructive y compris sur un territoire que l'on connaît déjà bien). Cette démarche permet de **comprendre les enjeux** et d'**identifier les parties prenantes**. Pour cela il est nécessaire de questionner les acteurs locaux.

Les thématiques à analyser sont l'économie du territoire (enjeux actuels et futurs – tourisme, industries locales, artisanat), l'environnement (sensibilités locales, ressources naturelles), l'agriculture (type de culture et d'élevage, perspectives), la société (démographie, emploi, urbanisation), la politique (échéances électorales, étiquettes politiques, oppositions municipales) et les autres unités de méthanisation en projet ou en service.

Cela nécessite donc de rencontrer quelques personnalités locales, ayant parfois des points de vue divergents, pour s'assurer d'avoir une photographie globale représentative du territoire (élus locaux, représentants d'associations, d'entreprises, de riverains)³. **Vous pouvez alors caractériser les enjeux locaux et identifier les parties prenantes.**



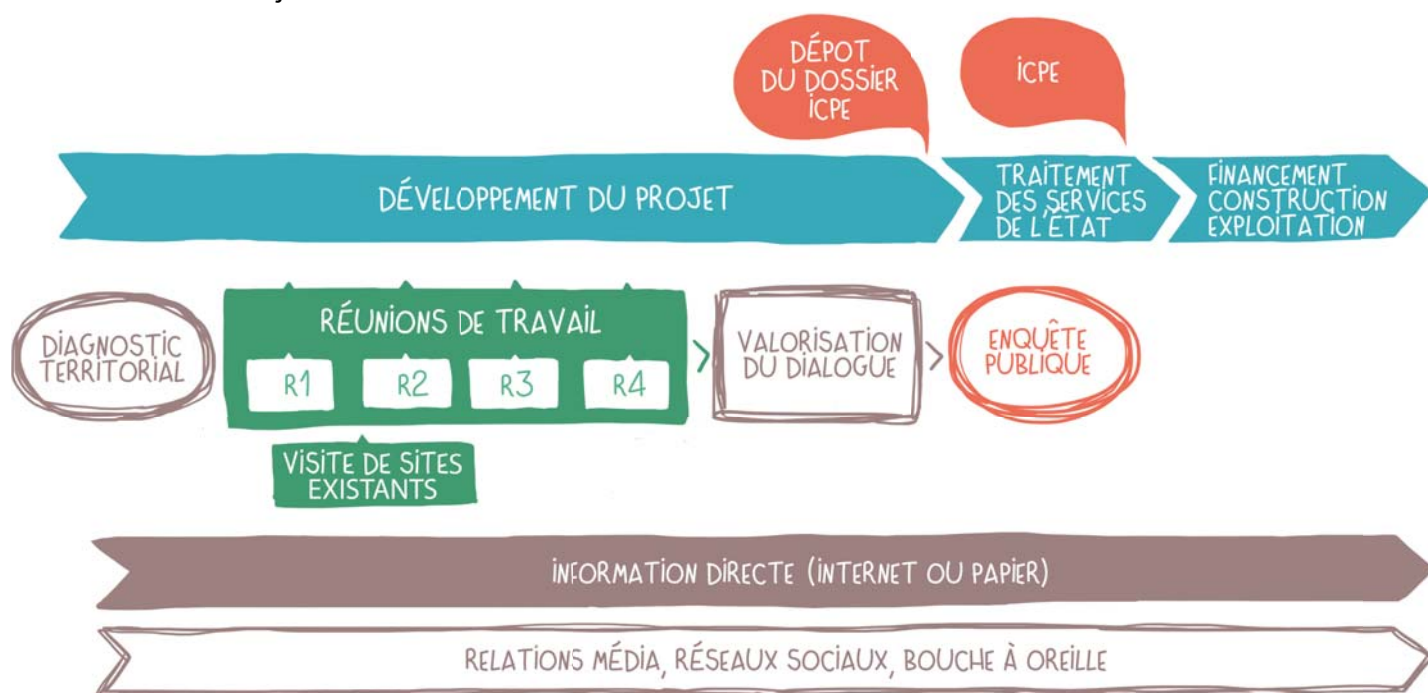
EXEMPLES DE PARTIES PRENANTES

3. Si besoin, recourir à un tiers pour réaliser cette analyse du territoire (voir ANNEXE 2).

DÉFINIR UN DISPOSITIF

Pour accompagner votre projet, les séquences d'information et de dialogue peuvent s'articuler tout au long des étapes de développement. Alors que l'information doit pouvoir débiter **dès les premières réflexions** ou études, la mise en place du dialogue nécessite **un rythme adapté au calendrier des décisions** et aux sujets à aborder.

Définir un dispositif adapté à votre projet requiert de décider **sur quoi se concerter et avec quelles méthodes, avec qui le faire et à l'aide de quels outils.**



CE SCHÉMA CHRONOLOGIQUE D'AVANCEMENT D'UN PROJET DOIT ÊTRE ADAPTÉ À CHAQUE PROJET SELON LE CONTEXTE LOCAL. CHACUN DES ÉLÉMENTS PRÉSENTÉS SUR LE SCHÉMA EST EXPLICITÉ DANS LES PAGES SUIVANTES.

COMMENT CONCERTEUR SUR UNE THÉMATIQUE ?

Il s'agit de créer **une discussion constructive**, par étapes :

1. définir et **caractériser la thématique à traiter** avec les parties prenantes (nature, critères d'évaluation, parties prenantes concernées) ;
2. exposer la manière dont vous, porteur du projet, assurez **la prise en compte de cet enjeu** (réglementation, contraintes du projet, marges de manoeuvre, engagements volontaires).

Les engagements

La prise d'engagements peut être la **conclusion d'un dialogue constructif**. Toutefois le fait de prendre des engagements doit être pris très au sérieux : il faut pouvoir **tenir vos engagements**. Les parties prenantes peuvent, elles aussi, s'engager vis à vis des porteurs du projet.

SUR QUOI CONCERTER ?

Définir les sujets de discussion est très important. Car pour être efficace **le dialogue doit être structuré**. Il s'agit en débutant les discussions de **demander directement aux parties prenantes quels enjeux** sont concernés selon elles par la nouvelle activité, de les décomposer en thématiques à traiter individuellement.

C'est avec les parties prenantes qu'il convient de décider de quelles thématiques sera l'objet le dialogue. Au-delà de celles données en exemple ci-après, on peut s'intéresser à l'insertion paysagère, aux impacts sonores, aux aspects environnementaux, aux risques, à la création de valeur ajoutée locale (emploi, production locale, image), aux bénéfices pour la collectivité, pour l'agriculture, etc.

Quatre thématiques de concertation sont données en exemple ci-après. Les méthodes décrites peuvent être adaptées par analogie pour traiter d'autres sujets.

La valeur des biens immobiliers

La valeur des biens immobiliers dépend de critères objectifs et de paramètres liés à l'offre et à la demande du marché immobilier. Si une nouvelle activité sur le territoire ne génère pas de nuisances, il n'y a pas de raison que la valeur des biens immobiliers soit affectée. De même s'il n'y a pas d'inquiétudes relatives à un projet de méthanisation en développement, il n'y a pas de raison que la valeur des biens immobiliers soit affectée par la perspective de son implantation. Favoriser un échange serein sur les autres enjeux locaux (nuisances ou autres enjeux) est donc de nature à rassurer quant à un éventuel impact sur le marché immobilier local.

Si une transaction immobilière est en cours dans l'environnement proche d'un projet en développement, il s'agit donc de s'assurer de la bonne information des acquéreurs.

Les marges de manœuvre - Plus le projet dispose de marges de manœuvre, plus les adaptations sont possibles. Certaines parties prenantes considèrent que gêner ou bloquer un projet en s'opposant à un site d'implantation (ou au traitement de certaines matières, à un volume d'activité, etc.) permet de réduire des risques de nuisances. En réalité plus le projet est contraint, moins les porteurs du projet disposeront de moyens économiques et techniques pour prendre en compte les enjeux des parties prenantes. Un dialogue construit pourra illustrer ce principe et favoriser le déblocage de la situation.

La participation à une réunion n'engage pas les participants à accepter le projet. Quels que soient les sujets concertés, la participation au dialogue permet aux participants constructifs de faire entendre les enjeux qui sont les leurs et de se faire une opinion éclairée du projet présenté dans sa forme aboutie à l'issue du processus. Il sera alors temps pour eux d'émettre un avis argumenté qui aura d'autant plus de portée qu'il sera fondé sur une réelle compréhension du projet. Le refus d'une partie prenante de participer à un dialogue ouvert est toujours regrettable mais ne doit pas empêcher la poursuite des échanges.

Le choix du site d'implantation

Vous pouvez présenter tous les sites potentiels. Lorsque plusieurs sites présentent des atouts et inconvénients vis à vis des paramètres du projet, il peut être souhaitable de détailler aux parties prenantes ces opportunités et contraintes. La discussion permettra alors la formulation par les parties prenantes des enjeux sociétaux propres à chacun de ces sites, en particulier en ce qui concerne la distance aux habitations.

Sur cette question de la distance aux habitations, les tentatives de définir une distance minimum (autre que celle, réglementaire, de 50 mètres) par rapport aux habitations, ou aux activités quelles qu'elles soient, échouent à prendre en compte la diversité des spécificités locales. Chaque site est particulier, et la **distance d'implantation par rapport aux habitations relève d'éléments**

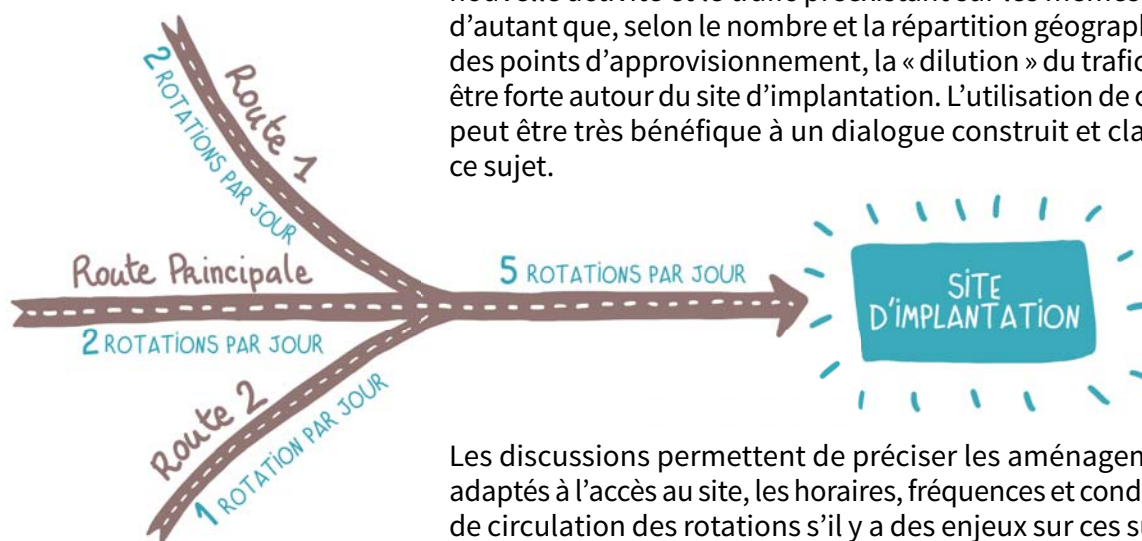
factuels propres à chaque unité : contraintes d'implantation de l'activité (ex : proximité des réseaux de gaz et d'électricité) et prise en compte des enjeux pour les parties prenantes concernées.

La pertinence des arguments avancés sera clef de la réussite du dialogue. La concertation pourra conduire à lister des arguments construits des avantages et inconvénients du ou des sites envisagés.

.....
Un projet est parfois jugé « trop proche des zones urbaines » et sommé « d'aller traiter les matières là où elles sont produites : à la campagne ». Alors que d'autres interlocuteurs diront que la production d'énergie doit avoir lieu « près des consommateurs, en zone urbaine et non dans le calme de la campagne ». Ces arguments courants montrent bien que la méthanisation doit s'implanter logiquement entre la ville et la campagne et doit y « faire sa place ».
.....

Le trafic routier

Dans la plupart des cas, le sujet du trafic routier peut être traité par la comparaison entre les chiffres du trafic généré par la nouvelle activité et le trafic préexistant sur les mêmes axes, d'autant que, selon le nombre et la répartition géographique des points d'approvisionnement, la « dilution » du trafic peut être forte autour du site d'implantation. L'utilisation de cartes peut être très bénéfique à un dialogue construit et clair sur ce sujet.



Les discussions permettent de préciser les aménagements adaptés à l'accès au site, les horaires, fréquences et conditions de circulation des rotations s'il y a des enjeux sur ces sujets.

L'environnement olfactif

La question de l'impact de la méthanisation sur l'environnement olfactif est régulièrement posée. Elle est motivée par le traitement sur place de matières perçues comme odorantes.

Pour traiter de cette thématique, il est recommandé :

1. d'exposer en détail la **réglementation applicable** (variable selon le régime ICPE applicable) : le protocole d'analyse de l'impact sur l'environnement olfactif ;
2. de **décomposer la problématique** : quels risques d'émission d'odeurs, à quelle phase du processus (transport, réception, stockage, méthanisation, livraison, épandage) et selon les matières concernées ;
3. de présenter les **moyens de réduire les risques** (choix des matières, équipements, méthodes, conditions extérieures, etc.) et les conditions de mise en œuvre (coûts, revenus, travail supplémentaire, suivi avec les parties prenantes, etc.) ;
4. le cas échéant, de **clarifier les engagements respectifs** des porteurs du projet et des parties prenantes ;
5. demander aux parties prenantes d'exprimer leurs attentes en terme d'environnement olfactif.

De manière générale les nuisances olfactives, lorsqu'elles existent, peuvent dégrader la qualité de vie selon les caractéristiques des odeurs (nature, intensité, durée, fréquence, etc.) et affecter les populations concernées. Il est donc légitime pour les riverains (habitants, usagers et élus du territoire) de veiller à leur environnement olfactif. Ce sujet requiert une grande attention et considération.

Pour aider à rationaliser les perceptions qu'ont les parties prenantes des odeurs, des échantillons des matières à valoriser ou issues de la méthanisation peuvent être présentés dans le cadre d'une réunion, ou lors d'une visite organisée sur un site existant de production ou de stockage de ces matières.

Il pourra être utile de distinguer dans le traitement de cette thématique : odeurs régulières le cas échéant (activité normale quotidienne) et risques d'odeurs occasionnelles (cas particulier ou dysfonctionnement).

Le sujet des odeurs est souvent abordé de manière très négative par certaines parties prenantes. Alors même que la réduction des odeurs peut être une motivation forte des agriculteurs pour la méthanisation (le digestat issu de la méthanisation est beaucoup moins odorant que les effluents bruts d'élevage lors de l'épandage). Cela illustre l'écart de perception initiale sur ce sujet.

Se contenter de dire qu'il n'y aura pas d'odeurs peut se révéler contre-productif si certaines matières sont effectivement odorantes. Les parties prenantes sont à même de vous entendre expliquer comment prévenir les odeurs et les actions correctives prévues en cas de problème.

PROPOSER

ÉCOUTER

REFORMULER



POSTURES ET OUTILS POUR LES PORTEURS DE PROJETS

INFORMER EN CONTINU, PAR ÉTAPES

L'objectif de l'information que vous diffusez est d'alimenter les parties prenantes avec le contenu nécessaire à leur bonne compréhension de votre projet. Cette information sera avec les parties prenantes le premier « contact » qui devra être maintenu dans le temps du projet. Cette information mérite une réflexion et une attention particulière dans son contenu et sa mise en forme.

Il convient de se poser la question de ce qui, dans votre projet, sera important aux yeux des parties prenantes. Un principe général peut guider l'information tout au long du développement du projet : la cohérence des informations. Les inconsistances affectent en effet la confiance.

Les illustrations (schémas, photos, etc.) doivent être claires et choisies pour leur représentativité tout en étant compatibles avec les évolutions possibles du

.....
Privilégier des mentions non définitives, par exemple « de 20 000 à 25 000 tonnes annuelles », au lieu de figer les esprits sur un chiffre précis de « 23 452 tonnes annuelles », dont vous ne savez pas à l'avance si au cours du développement il ne va pas baisser ou augmenter au gré des échanges avec les apporteurs de matières.
.....

projet. Les premières informations reçues par le public sont souvent marquantes. Si vous montrez un bâtiment fermé et que vous construisez finalement sans bâtiment fermé, un public non averti peut être confus.

Il peut être utile de présenter les informations par étapes :

- dans un premier temps le principe de la valorisation de la matière, les contours principaux du projet en développement ;
- ne préciser les détails sur les choix spécifiques à votre projet qu'au fur à mesure du développement, lorsque les décisions sont finalement arrêtées.

.....
Le schéma ou les chiffres qu'un bureau d'études a créés pour analyser les flux dans le processus ne sont pas forcément adaptés pour donner à comprendre votre projet au grand public. De même, les chiffres précis d'un tableau très dense ne sont pas systématiquement rassurants lorsqu'on ne connaît pas leur signification. Le jargon technique peut aussi affecter la perception : tout ce qui n'est pas compris sera difficilement retenu, et encore moins bien transmis. Un vocabulaire grand public et pédagogique est approprié. Lorsqu'un terme technique est utilisé il mérite d'être explicité en détail.
.....

OUVRIR UN DIALOGUE LARGE, EN AMONT

L'anticipation vous permet de prendre en compte les éventuelles propositions constructives de parties prenantes. Les citoyens ont le temps de comprendre, de se faire une opinion et de vous en faire part de manière construite. Plus il démarre tôt, plus le dialogue est fluide.

« Les questions posées par une association nous ont poussés à réfléchir davantage et finalement à faire évoluer positivement notre projet. Nous n'avions pas pensé à certains aspects qu'ils ont mis en avant. »

Exploitant d'une unité de méthanisation
en Auvergne Rhône-Alpes

N'ayez pas peur d'inviter largement les parties prenantes identifiées sur le territoire, la plupart y seront sensibles et répondront. Si les riverains sont trop nombreux, ils peuvent se faire représenter (par des élus, une association ou une personne librement désignée).

C'est la posture des interlocuteurs qui va faire le succès du dialogue. Pourquoi et comment vous voulez ce dialogue ? Donnez-vous les moyens et le temps d'instaurer la confiance, sans attentes disproportionnées. Souvent les porteurs de projets se placent dans la séquence de décider, annoncer, puis défendre leur projet. Les outils de la concertation permettent de vous placer dans une posture plus confortable pour échanger : proposer, écouter, puis reformuler.



Quelques règles pour dialoguer efficacement en concertation (à respecter et faire respecter par les parties prenantes) :

- écouter l'interlocuteur sans l'interrompre ;
- poser des questions pour faire préciser le propos ;
- répondre à la question ou remarque de l'interlocuteur en s'adressant à toutes les autres parties présentes ;
- aborder uniquement les sujets rationnels, thème par thème, en évitant les considérations ou sujets émotionnels ;
- terminer votre intervention par l'ouverture, inviter à poursuivre l'échange sur le sujet si besoin.

Dans une posture de dialogue ouvert, il faut éviter de :

- dire à un interlocuteur que quoiqu'il en pense votre projet se fera ;
- moquer les inquiétudes d'une partie prenante ;
- laisser paraître une forme d'agacement ;
- couper la parole ;
- engager une discussion avec un seul interlocuteur devant un groupe.

QUE FAIRE EN CAS DE CRISE ?

Des parties prenantes peuvent se placer dans un rapport de force vis à vis des porteurs du projet sur la base de motivations légitimes ou non et en dehors d'une logique de dialogue. La situation peut rapidement évoluer et avoir des conséquences sérieuses pour le projet et le territoire.

Entre le passage en force et la recherche d'une solution consensuelle les porteurs du projet ont alors plusieurs options. Le choix qui sera fait sera déterminant pour l'avenir du projet.

Le porteur du projet peut être tenté d'accélérer le développement de son projet, ce qui risque de cristalliser encore davantage l'incompréhension que suscite la démarche.

Passer en force présente des risques. Cette approche n'est pas anodine, elle présente de nombreux inconvénients potentiels durables pour la future activité (lors de la construction puis du fonctionnement) et pour le territoire et les parties prenantes quelle que soit l'issue du projet (conflit non résolu, relations interpersonnelles dégradées, difficultés à fédérer autour d'autres projets, etc.). Le passage en force risque également d'isoler, au moins temporairement, les porteurs du projet et leurs soutiens. Enfin il ne faut pas oublier que toute partie prenante, y compris un élu, qui soutient initialement un projet, peut, du fait d'un dialogue déficient, faire évoluer sa position dans le temps.

Le porteur du projet doit veiller à être en mesure de tenir, dans la durée, les engagements pris pour rassurer les parties prenantes, ce sera un critère de fiabilité pour les citoyens.

Permettre le dialogue ne signifie pas que vous allez prendre en compte toutes les revendications de toutes les parties prenantes. Le dialogue a pour mission de rendre compréhensibles aux parties prenantes les choix que vous faites et le niveau de prise en compte des enjeux qu'elles ont exprimés.

Le dialogue prend du temps mais s'il est mis en place dès le démarrage du projet, les séquences de dialogue pourront accompagner les phases d'études sans « ralentir » le calendrier de développement du projet.

Si au cours d'une réunion de travail un interlocuteur vous interpelle : « - Vous n'avez que faire du voisinage, vous allez faire baisser le prix de nos maisons à cause des mauvaises odeurs de votre activité ! », vous pouvez aborder le sujet olfactif (sujet rationnel et légitime), mais vous n'avez pas à répondre sur votre rapport au voisinage (registre émotionnel) ou le prix de l'immobilier (cf. page 13). Lorsque vous répondez, vous devez vous adresser à tous les participants et expliquez votre approche sur la maîtrise des odeurs de manière construite.

Même s'il est difficile dans ces conditions de trouver le chemin de l'information et du dialogue, il est conseillé :

1. de prêter attention aux motifs des oppositions ;
2. de prendre l'initiative du dialogue pour établir un canal direct d'information de qualité vers les parties prenantes afin de lutter contre la désinformation (par exemple avec un site internet diffusé au plus grand nombre) ;
3. d'amener les échanges à un niveau suffisamment rationnel pour pouvoir aborder les sujets légitimes mais complexes revendiqués par certaines parties prenantes. Par exemple en créant un groupe de travail large qui inclut aussi des représentants des parties prenantes opposées au projet, en sollicitant éventuellement des experts (voir annexe 2).

Les résultats ne sont ni immédiats ni garantis. Selon le degré d'opposition sur le territoire, les porteurs du projet devront redoubler d'efforts pour comprendre les enjeux, identifier les parties prenantes, les convaincre de participer au dialogue malgré les tensions pour enfin reprendre le développement du projet. Les délais peuvent être allongés, il est probable que l'avancement du projet soit ralenti avant que le dialogue ait fait son effet. Les porteurs de projet se retrouvent à mettre en œuvre, dans des conditions plus difficiles, ce qu'il est recommandé de faire dans ce guide en amont du développement du projet.

Toutes les parties prenantes ne sont pas ouvertes au dialogue. Dans certains cas le dialogue est rendu impossible par le comportement de parties prenantes malgré les tentatives du porteur du projet, il faut alors savoir poursuivre les échanges avec les interlocuteurs les plus constructifs.

LES OUTILS POUR INFORMER ET DIALOGUER

De nombreux outils existent pour informer et dialoguer, certains sont présentés ci-après de manière non exhaustive. Selon leurs caractéristiques ces outils favorisent la qualité de l'information, le niveau du dialogue ou la représentativité du public qu'ils permettent de toucher. Les outils présentés ci-après sont des exemples et les porteurs de projet ne sont pas tenus de les utiliser, ils peuvent s'en inspirer pour concevoir leur propre méthode.

Les outils présentés ci-après sont classés selon qu'ils relèvent d'un échange présentiel (la rencontre), distancié (via un media) ou des supports imprimés (dépliants ou brochures).

Outils	MEILLEURE QUALITÉ INFORMATIVE	MEILLEURE QUALITÉ DU DIALOGUE	MEILLEURE QUALIFICATION DU PUBLIC
BROCHURE PAPIER →	+++	-	-
SITE INTERNET ET E-MAIL →	+++	++	+
RÉUNION DE TRAVAIL →	+++	+++	+++

La réunion publique - Pourtant encore beaucoup évoquée, la réunion publique est **l'outil le moins efficace pour informer** (public nombreux) **et le moins efficace pour dialoguer** (la prise de parole est difficile pour les parties prenantes). Elle n'est généralement intéressante que dans le cas où le contexte est globalement apaisé. Tenir une telle réunion dans un contexte non apaisé ne permet

en général ni d'aborder les sujets importants ni d'informer efficacement. Les nombreux autres outils de dialogue doivent être privilégiés pour un échange de qualité. Certaines personnes associent la concertation à la tenue d'une réunion publique, il faudra savoir faire preuve auprès d'eux de pédagogie et proposer les alternatives plus efficaces.

Les outils pour informer et dialoguer

Les réunions de travail

Réunions organisées à l'initiative du porteur du projet

Public : Parties prenantes invitées nominativement.

Objectifs : Permettre un échange construit avec un groupe de personnes susceptible d'assurer un suivi (plusieurs réunions), se connaître, créer du lien.

Avantages : Permet un dialogue de qualité et d'en garder la mémoire dans le temps (comptes-rendus).

Inconvénients : Ne permet pas d'accueillir toute la population. Les parties prenantes nombreuses peuvent se faire représenter (par exemple un groupe de riverains choisit une ou deux personnes pour porter leur voix). En cas de tensions, l'animation peut être délicate.

Moyens : Invitations nominatives de toutes les parties prenantes ou leur représentants, ordre du jour pré-défini de préférence en concertation, disposition des chaises et tables en U pour favoriser le dialogue (pas de disposition « théâtre »). Un tiers animateur peut être utile. Présentations pédagogiques, comptes-rendus détaillés incluant les présentations. Trouver un lieu approprié (mairie, chez un riverain, à la ferme, etc.).

Points de vigilance : Respect de la bienséance par toutes les parties présentes, respect de la politesse, respect du temps de parole, recourir à un tiers pour l'animation si nécessaire.

Présentation aux élus locaux : Une présentation du projet en conseil municipal ou communautaire pourra être également sollicitée dans des conditions similaires sans pour autant remplacer les réunions de travail.



Les outils présentiels

Les visites d'unités en fonctionnement

Une ou des visites peuvent être organisées par les porteurs du projet.

Objectifs : Expliquer, montrer, rassurer, faire entendre des témoignages, créer du lien.

Avantages : Permet de montrer concrètement ce à quoi pourra ressembler votre activité.

Inconvénients : Aucune unité n'est exactement semblable. Distance et trajet chronophage. Choix d'une date pour rassembler toutes les parties prenantes.

Moyens : Visite préalable des porteurs du projet, choix du (des) sites(s) pour répondre aux enjeux qui intéressent les parties prenantes, document de présentation (il faut pouvoir expliquer les similarités et différences avec votre projet), compte-rendu succinct.

Points de vigilance : Visiter le site avant la visite pour optimiser les aspects pédagogiques du site (abords, voisinage, ordre de la visite, adéquation entre site visité et projet). Dans la mesure où les participants vont dédier du temps personnel pour s'informer sur votre projet, votre contribution au financement de leur déplacement pourrait être bien perçue.

Le porte à porte

Rencontre de riverains chez eux.

Objectifs : Favoriser la rencontre directe, informer, échanger, créer du lien.

Avantages : Permet de rencontrer les personnes individuellement, aucun déplacement des parties prenantes.

Inconvénients : Manque de formalisme, très chronophage dans les zones denses.

Moyens : choisir des horaires propices, prévoir de laisser un document en cas d'absence ou refus, définir un périmètre clair et ne pas exclure d'habitations. Prévoir des outils de présentation du projet.

Points de vigilance : Eviter les engagements pris individuellement.

Une journée portes ouvertes (à la ferme) ou une permanence (en mairie)

Rencontre des riverains pour discussion et présentation du projet.

Objectifs : Favoriser la rencontre en personne, informer, échanger, créer du lien.

Avantages : Permet de rencontrer les personnes en petits comités et dialoguer.

Inconvénients : Manque de formalisme, lieu à définir.

Moyens : Aménager des horaires pendant les heures (jours) de bureaux et les heures (jours) de loisirs, faciliter l'accès, informer largement. Prévoir des outils de présentation du projet. Echanger avec des petits groupes. Eventuellement présenter des visuels grand format au mur (exposition).

Points de vigilance : Eviter les engagements pris individuellement. Eviter les interventions devant une assemblée trop nombreuse (perte du contact).

Le bouche à oreille

Information directe orale au réseau de proches ou connaissances qui ont confiance en vous

Objectifs : Favoriser la diffusion de l'information.

Avantages : Permet de faire circuler rapidement une information positive.

Inconvénients : La qualité de l'information diffusée peut être moindre, n'est pas maîtrisée et a lieu aussi sans votre intervention.

Moyens : Prévoir un discours succinct et clair. Informer oralement l'entourage, les relations professionnelles, réseau de loisirs, associations, école, clients de la ferme, etc.

Points de vigilance : Eviter les engagements pris individuellement. Ne pas saturer les personnes qui ne s'intéressent pas au projet. Ce moyen de diffusion d'une information de base destinée au grand public n'exempte surtout pas des échanges plus formels à avoir avec notamment les représentants des collectivités ou autres parties prenantes.

Le site internet de présentation du projet

Un site internet est un outil très performant pour informer sur un projet dans la durée

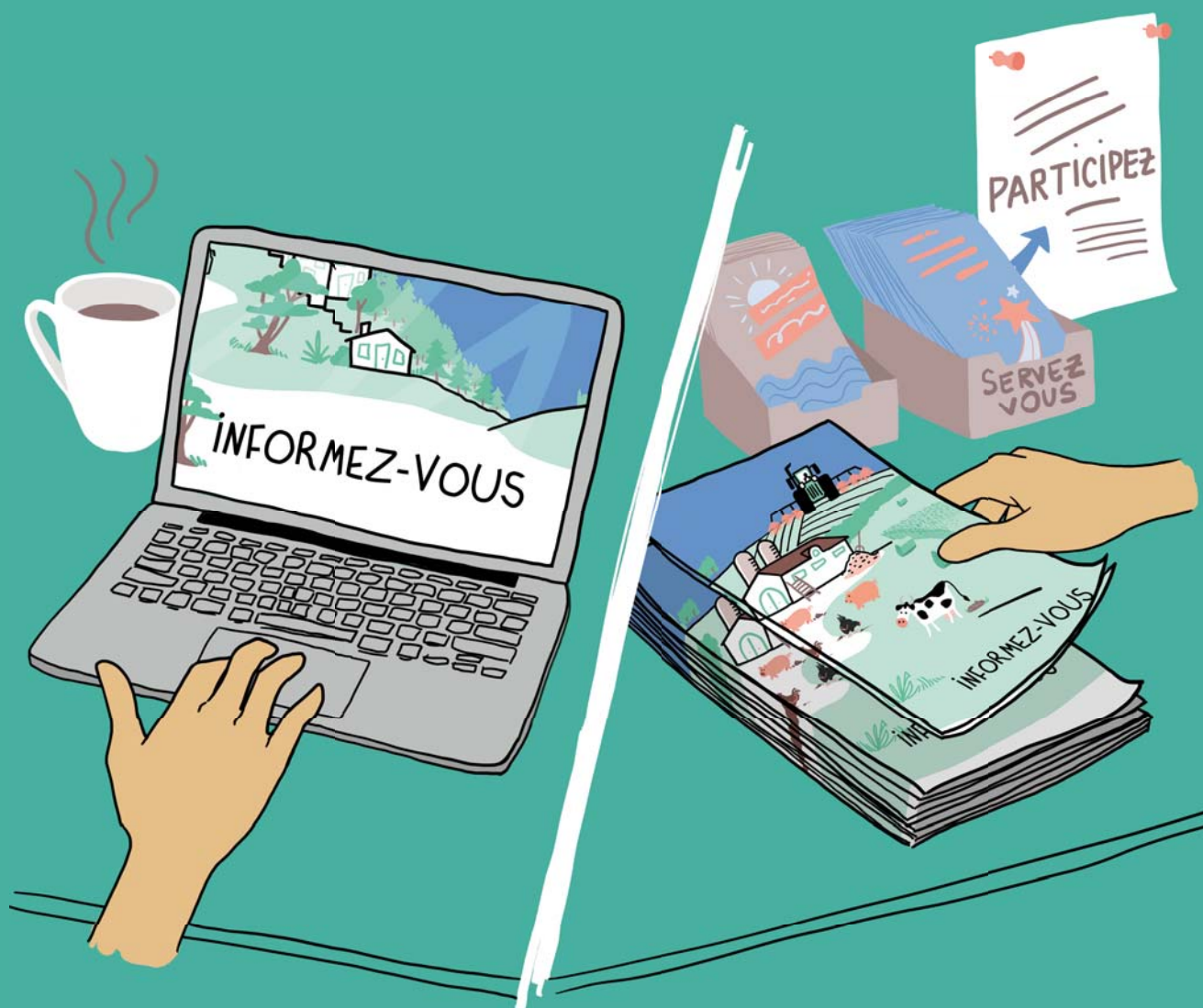
Objectifs : Apporter une information de plus en plus détaillée et à jour.

Avantages : Consultable à tout moment et de n'importe où (smartphones, tablettes, ordinateurs), modifiable à peu de frais, fonctionnalités de présentation très diverses (texte, image, vidéo, animations, etc.). Interactivité possible : formulaire de contact.

Inconvénients : Défaut d'information des personnes qui accèdent peu à internet (manque de couverture réseau ou de pratique d'internet).

Moyens : Les textes doivent être pédagogiques et les phrases courtes. Le site doit être aéré, clair et son architecture simple. Un seul niveau de pagination est préférable pour éviter de « perdre » les internautes. Privilégier les interfaces faciles d'accès qui vous permettent de mettre à jour le site vous-mêmes. Le site doit être « responsive » c'est à dire qu'il fonctionne aussi bien sur smartphone que sur ordinateur.

Points de vigilance : Les sites en langage trop sophistiqué ou au contenu trop lourd peuvent donner un rendu très esthétique mais qui est plus long à charger pour les internautes surtout lorsqu'ils sont en zone rurale mal desservie, ce qui est courant dans certaines régions.



Les outils distanciels

La lettre d'information

Informé par email

Objectifs : Diffuser l'information.

Avantages : Permet de toucher un public large.

Inconvénients : Constituer la liste de distribution peut prendre du temps.

Moyens : Une lettre régulière (selon l'actualité du projet et y compris pendant les périodes sans activité) qui présente l'avancement et des points thématiques.

Points de vigilance : Permettre aux abonnés de désinscrire leur adresse email. Ne jamais transmettre la liste des abonnés à un tiers, envoyer les emails en « copie cachée ».

Les relations média

Des communiqués de presse peuvent être utiles ponctuellement, à des moments clefs du projet et selon l'intérêt des médias.

Objectifs : Approvisionner les médias avec des éléments factuels, justes et ciblés.

Avantages : La presse reçoit l'information directement de la source.

Inconvénients : Les communiqués sont rarement repris textuellement mais ils sont interprétés, des erreurs ou modifications sont possibles, et les affirmations des contradicteurs du projet sont souvent relayées simultanément le cas échéant.

Moyens : Les textes doivent être pédagogiques et les phrases courtes. Un communiqué fait une page au maximum et des éléments sont surlignés. Il est préférable de centrer le communiqué sur un ou 2 sujets et de ne pas vouloir tout dire. Joindre une illustration adaptée au média. Ne pas oublier les gazettes des collectivités locales.

Points de vigilance : Si plusieurs médias locaux sont actifs, il est préférable de tous les informer en même temps. Attention aux délais de parution (heure d'envoi pour les quotidiens, jour d'envoi pour les hebdomadaires).

La consultation publique

A l'initiative du porteur du projet, période pendant laquelle la population est invitée à s'exprimer sur le projet, généralement par écrit en ligne ou par courrier.

Objectifs : Favoriser l'expression du plus grand nombre.

Avantages : Permet de recueillir des arguments écrits et motivés à propos du projet, de quantifier ou caractériser les enjeux rapportés par les participants.

Inconvénients : N'a pas de valeur officielle, à ne pas confondre avec l'enquête publique.

Moyens : Dès le début de vos réflexions. Mettre à disposition une information accessible (présentation du projet), permettre l'expression du plus grand nombre (diffusion large) et moyens d'expression diversifiés (papier, internet). Durée limitée. Réaliser une analyse objective. Restituer l'analyse et apporter des réponses aux questions ou remarques.

Points de vigilance : Informer très largement et réaliser une analyse objective des contributions.

Les réseaux sociaux

Informé via les réseaux sociaux

Objectifs : Diffuser l'information.

Avantages : Permet de toucher un public large et connecté (relais).

Inconvénients : Difficile de cibler le public, difficulté à gérer les éventuels buzz.

Moyens : Références courtes et percutantes. Diffuser un lien vers un site internet officiel. Créer un compte spécifique ou pas.

Points de vigilance : La plupart des réseaux sociaux peuvent être utilisés comme des forums non modérés à tout moment.

Brochures et dépliants

Le livret « Comprendre la méthanisation » de l'ADEME (à paraître)

Objectifs : Informer le public sur la méthanisation et répondre aux interrogations sur les principaux sujets sociétaux.

Avantages : Ce support est destiné au grand public. Conçu de manière pédagogique, il permet d'informer toutes les parties prenantes : élus, associations, habitants, entreprises, usagers du territoire, etc.

Inconvénients : La diffusion doit être directe.

Points de vigilance : Procurez-vous suffisamment d'exemplaires pour une diffusion large. Prévoyez d'en mettre à disposition en mairie, dans les commerces, associations, etc. Si vous organisez une distribution en boîtes aux lettres, assurez une couverture maximale du territoire ciblé.

Les publications sur support papier

Tracts, brochures 4-pages ou dossiers de présentation du projet peuvent être diffusés (boîtes aux lettres et en mairie) à certaines étapes du projet.

Objectifs : Informer le public à un moment précis du développement du projet.

Avantages : Le papier est un support matériel qui rend concrète l'information. Il permet de toucher les habitants qui ne sont pas sur internet ou qui ne se déplacent pas pour aller chercher l'information.

Inconvénients : Les « écrits restent », mais le papier ne vit pas avec le projet, les mises à jour des documents nécessitent une ré-impression et une nouvelle diffusion.

Moyens : Les textes doivent être pédagogiques et les phrases courtes. Pour créer une information papier de qualité, une compétence en infographie peut-être utile pour donner une vraie lisibilité au document. Il est important de ne formuler à l'écrit que ce qui est connu à l'avance et ne changera pas.

Points de vigilance : Attention aux formats non standards et aux coûts d'impression. Bien anticiper les délais de conception, impression avant la diffusion. Prévoir des moyens pour la diffusion.

CONCLUSION

L'engagement du dialogue nécessite une implication personnelle du porteur du projet. La personnalité et la capacité d'écoute et de maîtrise sont les qualités requises pour l'exercice, aussi il est important de bien évaluer, dans le groupe, la personne la plus qualifiée pour s'engager dans la démarche. Se faire accompagner ne remplacera jamais complètement votre implication personnelle mais peut-être une solution efficace. Il s'agit alors de choisir un prestataire adapté aux besoins et qui donne une visibilité sur les coûts et les moyens engagés.

Par ailleurs, tout au long du travail d'information et de dialogue, il est important de valoriser la démarche et de présenter les fruits des échanges. Il s'agit de mettre à disposition des élus locaux, de l'autorité (Préfecture notamment) et d'autres parties prenantes, un document qui synthétise la manière dont l'information et le dialogue ont été organisés au cours du développement du projet.

ANNEXES



ANNEXE 1

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT

LE CODE DE L'ENVIRONNEMENT DÉFINIT LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE AUX PROJETS DE MÉTHANISATION EN TERME D'INFORMATION ET DE CONSULTATION DU PUBLIC.

Régime ICPE	Concertation préalable	Enquête publique
Autorisation	Volontaire	Information Enquête publique (commissaire enquêteur)
Enregistrement (avec Evaluation Environnementale)	Volontaire	Information Consultation
Enregistrement (sans Evaluation Environnementale)	-	
Déclaration	-	-

LA CONCERTATION PRÉALABLE

Un projet soumis à évaluation environnementale est concerné par la notion de concertation préalable au sens du Code de l'environnement (L121-15-1).⁴

C'est une démarche volontaire d'information et de consultation du public par le porteur de projet qui est relativement flexible dans sa définition. La concertation préalable doit durer au minimum 15 jours et au maximum 3 mois (L121-16).

Il convient de se poser la question de ce qui, dans votre projet, sera important aux yeux des parties prenantes et de se donner les moyens de leur transmettre les informations pertinentes.

Information du public

Au plus tard 15 jours avant le début de la concertation préalable, une information sur la durée et les modalités de la concertation préalable est réalisée sur internet et par affichage dans les communes concernées (R121-19) dans les mêmes conditions que les avis d'enquête publique (R. 123-11).

Publication d'un dossier de la concertation

Un dossier de la concertation doit inclure (R121-20) :

- le coût estimatif, les objectifs et les caractéristiques principales du projet ;
- la liste des communes correspondant au territoire susceptible d'être affecté ;
- un aperçu des incidences potentielles sur l'environnement ;
- une mention, le cas échéant, des solutions alternatives envisagées.

Participation du public

Le public a la possibilité d'adresser ses observations et propositions au porteur de projet - par papier ou internet - (L121-16-1).

Réalisation et publication du bilan de la concertation

Dans un délai de 3 mois après la fin de la concertation préalable, le porteur de projet publie sur internet un bilan de la concertation (R121-22), qui en rappelle le déroulement et comporte une synthèse des observations et propositions du public (L121-61-1).

⁴ Toutes les références entre parenthèses sont relatives à des articles du code de l'environnement



Publication des mesures à mettre en place

Dans un délai de 2 mois après la publication du bilan de la concertation, le porteur de projet doit publier les mesures à mettre en place pour tenir compte des enseignements de la concertation préalable (R121-24).

CONCERTATION
VOLONTAIRE PRÉALABLE
PRÉVUE PAR
LE PORTEUR DE PROJET

GARANT DÉSIGNÉ PAR LA CNDP

OU

MODALITÉS SELON ARTICLE (L-121-16)

PAS DE CONCERTATION
PRÉALABLE PRÉVUE
PAR
LE PORTEUR DE PROJET

POSSIBILITÉ POUR L'AUTORITÉ D'IMPOSER
UNE CONCERTATION DANS LES 15 JOURS
DU DÉPÔT DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

GARANT DÉSIGNÉ PAR LA CNDP

L'ENQUÊTE PUBLIQUE

L'enquête publique (projets en autorisation ICPE) est une procédure d'aide à la décision qui constitue une étape clé du projet selon le régime ICPE concerné. Elle débute avec la nomination d'un commissaire enquêteur ou d'une commission d'enquête par le tribunal administratif. L'enquête publique est réalisée sur une durée d'un mois au minimum.

L'ensemble des pièces déposées pour la demande ICPE en Préfecture sont mises à la disposition du public qui peut émettre des avis écrits. Depuis le 1^{er} janvier 2017, les dossiers d'enquête publique et les observations formulées durant l'enquête doivent être accessibles sur internet, en plus d'être consultables en version papier en au moins un lieu d'enquête.

ANNEXE 2

APPUIS AUX PORTEURS DE PROJETS

PRESTATAIRES POUR LA CONCERTATION

Il existe aujourd'hui des agences qui peuvent accompagner les porteurs de projets d'énergies renouvelables dans leurs démarches d'information et de dialogue avec les parties prenantes. Il sera important en les sollicitant de faire préciser en amont les coûts des prestations sur un devis formel qui les engage en terme de moyens.

A partir du devis, le porteur du projet devra pouvoir construire un budget estimatif complet du dispositif de concertation.

Les étapes principales que devra pouvoir proposer un prestataire sont :

1. le diagnostic du territoire : enjeux et parties prenantes ; et la conception d'un dispositif d'information et de dialogue adapté à votre projet ;
2. la mise en œuvre : création et animation des outils présentsiels et distanciels de l'information et du dialogue (les prestations doivent être définies à l'avance ainsi que le rôle de chacun) ;
3. la valorisation des efforts d'information et de dialogue (cette partie est fondamentale, il s'agit de formaliser le travail accompli dans un document ou une série de documents exploitables par les services de l'Etat et consultables par les parties prenantes) ;

4. le suivi-conseil régulier et flexible du porteur du projet (l'actualité du projet et du territoire évolue en continu).

Selon l'importance des prestations confiées (simple information, ou dispositif complet), les propositions peuvent varier fortement en terme de coût. Lorsque la concertation a lieu dans un contexte sociétal difficile, les tarifs peuvent être différents.

Quelques exemples de tarifs pour faire appel à un prestataire :

- création d'un site internet : 700 à 4000 € HT incluant nom de domaine et hébergement et selon qui rédige le contenu, le niveau d'intégration graphique et l'actualisation pendant plusieurs mois ;
- animation d'une réunion de travail : 800 à 3000 € HT selon l'implication (préparation, invitations, diapositives, animation, compte-rendu, frais de déplacement) ;
- création d'une plaquette 4 pages : 400 à 2500 € HT selon qui rédige le contenu, l'intégration graphique (hors frais d'impression et de diffusion).

LES PROJETS CITOYENS OU PARTICIPATIFS

Des études menées par l'ADEME ont permis d'analyser les apports de l'implication des citoyens dans les projets d'énergies renouvelables. Un résumé est présenté dans la Lettre Stratégie ADEME & VOUS N°50⁵.

Il existe plusieurs manières d'impliquer les citoyens dans un projet :

- La gouvernance : les citoyens participent à la gouvernance d'une activité, ils sont co-décisionnaires dans l'instance qui est responsable du fonctionnement de l'unité. C'est le cas s'ils sont eux-mêmes actionnaires (majoritaires), par exemple à l'origine du projet et très impliqués dans sa réussite. Dans ce cas, les citoyens peuvent s'organiser entre eux en SAS, en coopé-

rative, en association ou tout autre forme juridique collective pour porter la démarche et les représenter dans ses instances de décisions du projet ;

- Le financement participatif : les citoyens sont invités à participer au financement (emprunt, obligations, actions, etc.), ils sont rémunérés pour leur apport financier par un taux d'intérêt en général équivalent ou supérieur aux prêts de type « mezzanine » (5% environ en 2017 par exemple) sur plusieurs années. La participation financière des individus n'invite pas forcément à une participation à la gouvernance de l'activité.

⁵ http://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/ademe_lalettre_strategie_50.pdf



Des moyens très simples permettent à des citoyens de participer financièrement à un projet à partir de plateformes spécialisées dans les projets participatifs d'énergies renouvelables. Le coût pour les porteurs du projet varie d'un opérateur à l'autre ainsi que les modalités de fonctionnement des plateformes : type de financement (prêt, obligations, actions), montants, taux de rémunération des investisseurs/prêteurs, délimitation géographique, etc.

Dans tous les cas il est indispensable que le porteur du projet s'assure que les conditions sont bien définies à l'avance pour que cette démarche porte ses fruits. L'intérêt principal de ces outils (qui ont un coût pour le porteur du projet) est de constituer une communauté de soutiens engagée auprès de lui. Il s'agit donc de cibler des citoyens locaux, mobilisables, qu'il sera en mesure d'impliquer par la suite dans le développement du projet.

La participation des citoyens à des projets d'énergie renouvelable concoure souvent à une meilleure intégration de ces énergies dans les territoires, en prenant part au développement local et en amenant les populations à s'intéresser à la question énergétique. Cette participation citoyenne permet de constituer une communauté de soutiens engagée auprès du porteur de projet. L'aspect participatif du projet ne garantit pas l'absence d'opposition locale mais lui confère une légitimité plus grande.

La participation des collectivités aux projets de production d'énergie renouvelable constitue également un enjeu fort pour leur développement, dans la mesure où cela contribue à mieux ancrer les projets dans le territoire et ainsi à générer plus de retombées économiques locales. Cette implication peut en outre avoir un effet d'entraînement auprès des citoyens qui voient dans la participation publique un gage de confiance dans les projets.

Les réseaux associatifs spécialisés dans les énergies renouvelables participatives permettent d'apporter un appui spécifique pour la réussite de ces projets.

LE RÔLE DES EXPERTS DANS L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

Tout au long du développement d'un projet, les agriculteurs peuvent se faire accompagner d'experts (bureaux d'études, cabinets de conseil, organismes ou agences, acteurs publics, privés ou associatifs) dans les domaines de compétences techniques, économiques, environnementales, agronomiques, réglementaires, etc. Les recommandations et travaux de ces experts sont autant d'éléments d'aide à la décision qui conditionnent la configuration de la future unité de méthanisation. Ces experts peuvent apporter leur contribution à l'information et au dialogue par exemple au cours d'une réunion de travail ou tout autre moyen d'échange avec les parties prenantes.

N'hésitez pas à proposer à un ou plusieurs experts de contribuer à l'information et au dialogue sur votre projet de méthanisation et pour ce faire :

- de vous assurer que l'expert est un spécialiste reconnu et qu'il est en capacité d'être compris par différents publics ;
- de ne faire intervenir un expert que sur son domaine de compétence et dans un périmètre défini, par exemple pour expliquer la réglementation, le fonctionnement d'un processus technique ou tout autre élément utile à la compréhension du projet ou de son contexte.

ANNEXE 3

RETOURS D'EXPÉRIENCE

6 SITES EN FRANCE

Des centaines de sites de méthanisation existent en France. Chaque site est unique, s'intègre dans un contexte différent, est entouré de riverains ou d'activités distinctes, interagit avec des parties prenantes diverses. Les quelques exemples suivants montrent comment des unités de méthanisation se sont insérées dans leur l'environnement sociétal et fonctionnent aujourd'hui.

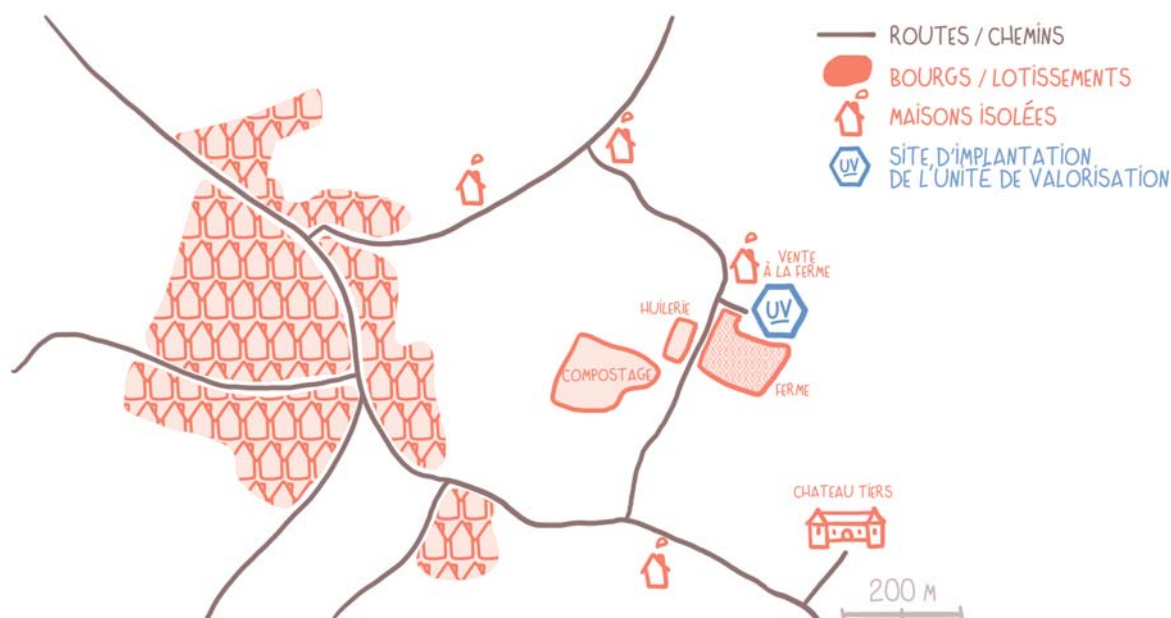
UNITÉ 1 - NOUVELLE AQUITAINE

Les riverains ne tolèrent plus les odeurs de lisier à l'épandage, cet éleveur de porcs doit s'adapter d'autant qu'il pratique la vente à la ferme. Il choisit la méthanisation qui promet de « désodoriser » cet engrais organique tout en produisant de l'énergie. Aujourd'hui il traite 13 000 tonnes par an de lisier et déchets de repas, de grandes surfaces, d'industries agro-alimentaires ou déchets verts.

Au moment de l'enquête publique, une réunion publique est organisée par un syndicat agricole et une association de consommateurs. Le débat sur le projet se focalise sur l'agriculture intensive, deux syndicats agricoles s'opposent et la crispation est réelle. L'éleveur, dont la famille est installée depuis plusieurs générations, conseiller municipal, est favorablement

connu de tous et voit un véritable mouvement de soutien des habitants, riverains, clients de la ferme, informés régulièrement et très en amont de son projet. La coopération avec la mairie avait aussi facilité les échanges avec l'Agglomération très vigilante sur la qualité de l'eau (nitrates).

Aujourd'hui la mairie se satisfait de la réduction des odeurs d'épandage et de la contribution du territoire à la transition énergétique. Les acteurs locaux regrettent à l'unanimité, du fait de l'information tardive de certains, l'absence d'un débat serein en amont, notamment sur le digestat et les nitrates. Car selon le porteur du projet, les questions constructives de l'association spécialisée ont incité à l'amélioration du projet.



Description du portage du projet – Eleveur de porcs
Soutiens financiers – ADEME, Région

Matières organiques – 13 000 tonnes/an : lisier de porc, déchets de repas, de grandes surfaces, d'industries agro-alimentaires, déchets verts, etc.

Valorisation énergétique – Cogénération : 250 kW

Valorisation matière – Epandage 400 ha

Motivations – Les riverains tolèrent de moins en moins les odeurs de lisier à l'épandage et la méthanisation permet de désodoriser l'engrais organique en augmentant la valorisation de la matière.

Etude de faisabilité – 2009

Demande d'autorisations – 2012

Enquête publique – 2014

Travaux – 2016

Mise en service – Fin 2016

Moyens d'information ou de dialogue

- Information du public directe par le porteur du projet (boutique de vente directe et réseau local)
- Réunion publique organisée par un syndicat agricole opposé au projet : débat difficile et houleux, sur les modèles agricoles et pas sur le projet de méthanisation

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- Le porteur du projet très apprécié localement
- Les questions constructives posées par l'association de consommateurs ont permis d'améliorer certains aspects du projet

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

- Les personnes rencontrées regrettent toutes que l'organisation d'un débat serein avec les parties prenantes n'ait pas eu lieu

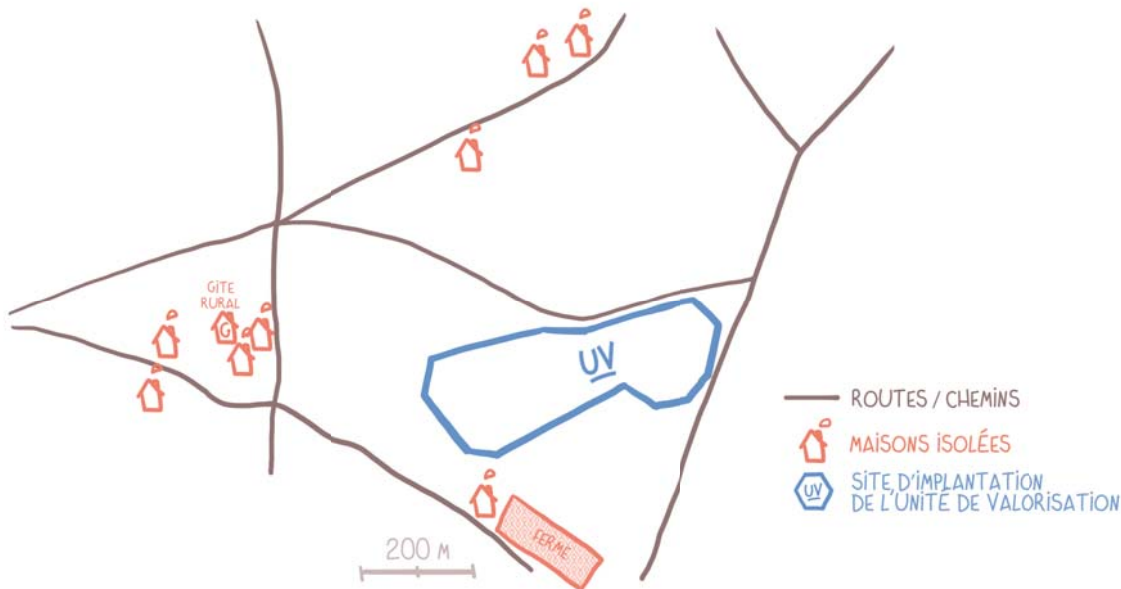
UNITÉ 2 - BRETAGNE

C'est très tôt que les réflexions pour améliorer les conditions sociales des agriculteurs animent un groupe issu du monde agricole intégrant aussi des représentants de la société civile. La méthanisation apparaît alors comme un moyen de maintenir la taille raisonnable des exploitations agricoles en diversifiant les revenus.

Adossés à un constructeur ces pionniers de la méthanisation vont développer un projet ambitieux après un très long parcours qui verra une première autorisation ICPE être rendue caduque faute d'avoir commencé les travaux à temps, ou, plus tard, une situation de crise nécessitant jusqu'à l'intervention du Préfet. Le premier site d'implantation, en lien avec l'abattoir voisin, grand employeur historique, a généré une forte opposition d'habitants. La recherche d'un autre site a été également contestée par certains mais, grâce à l'implication forte des

élus locaux, aux conseils avisés du groupe très ancré dans la société locale, les acteurs locaux vraiment concernés ont été informés et consultés.

Des réunions ont notamment été organisées chez des habitants parmi les plus proches du site envisagé. Le sujet des nitrates étant prégnant en Bretagne, des discussions élaborées ont pu avoir lieu avec les associations environnementales locale et régionale du fait, entre autre, d'une confiance réciproque préexistante et entretenue par ces échanges. Une caractéristique exceptionnelle de cette unité de méthanisation consiste en effet à sécher une partie du digestat en vue d'exporter l'azote hors du territoire. Le responsable du développement du projet explique avoir pris conscience de l'importance de bien identifier et surtout d'inviter sans relâche les parties prenantes concernées, y compris celles ou ceux qui refusent ponctuellement de participer.



Description du portage du projet – Groupe d'agriculteurs

Soutiens financiers – ADEME, Région, Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Oséo, Crédit Coopératif, Caisse des Dépôts, Agence de l'eau, UE, Région Bretagne

Matières organiques – 75 000 tonnes/an : lisier de porcs, fientes de volailles, boues et graisses de flottation, etc.

Valorisation énergétique – Cogénération : 10 000 MWhe/an

Valorisation matière – Exportation des éléments fertilisants en dehors du territoire

Motivations – Maintenir la taille raisonnable des exploitations agricoles en diversifiant les revenus

Etude de faisabilité – 2009

Première autorisation – caduque en 2005

Nouvelle démarche – 2005

Travaux – 2008

Mise en service – 2011

Moyens d'information ou de dialogue

- Information du public **Communication régulière en amont via bulletins municipaux**
- Visite de sites **existants (sur invitations)**
- **Organisation de réunions d'échange chez les riverains proches avec élus et agriculteurs**
- **Site internet de présentation de l'unité en fonctionnement**

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- **Le soutien des élus et de la population a permis de valoriser la dimension territoriale**
- **Le mouvement d'opposition est resté faible par rapport au mouvement de soutien**
- **Projet intégré dans une démarche de transition énergétique du territoire**

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

- **Regret de n'avoir pas invité plus largement aux réunions et visites amont aux réflexions**

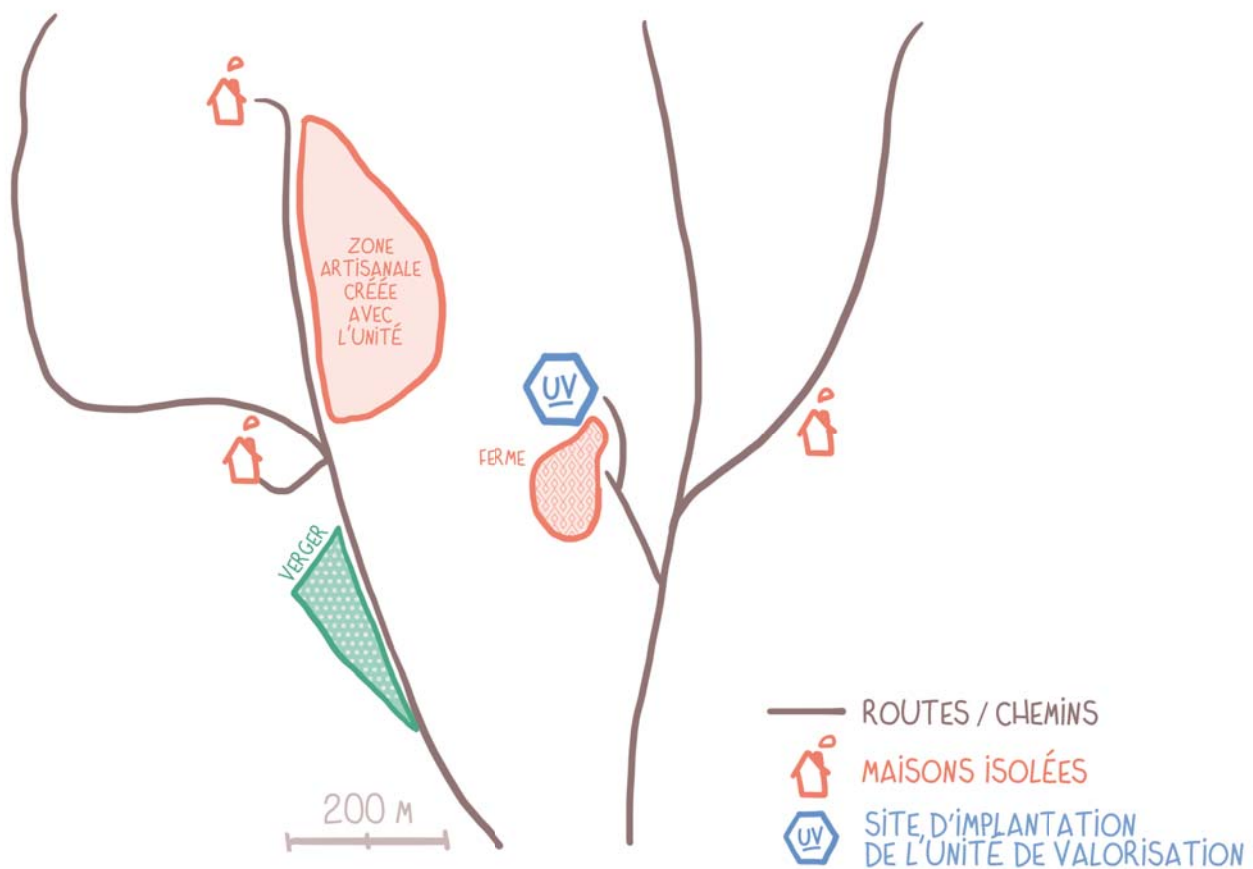
UNITÉ 3 - AUVERGNE RHÔNE-ALPES

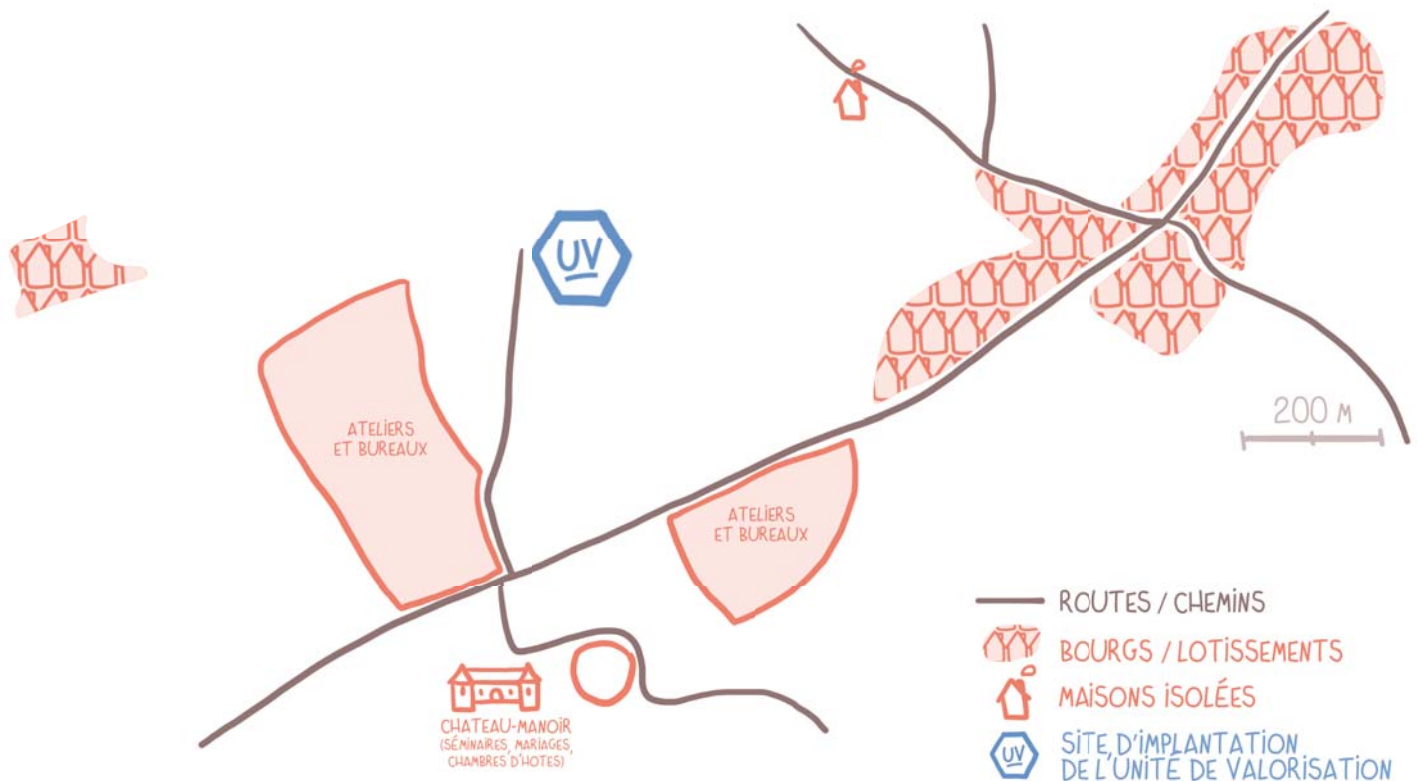
Engagés dans la réduction des pesticides, les agriculteurs de ce groupe convertissent progressivement leurs exploitations à l'agriculture biologique. La méthanisation collective vient alors compléter l'approche environnementale de leur métier. Un premier site, central, est identifié mais les démarches de développement conduisent rapidement à une mobilisation des habitants contre le projet. Les agriculteurs, interloqués mais décidés, prennent du recul avec leur bureau d'études et redessinent leur projet. D'un site unique, ils envisagent plusieurs unités de tailles moyennes qu'ils construiront par phases.

La première unité est développée sur une autre commune, très impliquée, qui créera ex nihilo une zone d'activité pour des entreprises qui valoriseront la chaleur de la cogénération. La construction rapide de la méthanisation voit des tensions avec quelques riverains proches n'ayant pas été informés directement, en amont, ni de la méthanisation, ni

de la zone d'activité. Aujourd'hui même si on reconnaît l'absence de nuisances de la méthanisation, les circonstances ont laissé du ressentiment, et la zone d'activité reste questionnée. Les porteurs du projet et élus, regrettent de n'avoir pas informé les riverains du premier site plus en amont pour engager une discussion plus constructive.

Pour la seconde unité, à 10 km environ, le site a été imposé à la commune d'implantation par l'intercommunalité (que la commune a finalement quittée). Les élus municipaux ont toutefois été constructifs et ont informé et invité tous les habitants, par courrier personnalisé, à visiter la première unité en fonctionnement. La visite d'une vingtaine de personnes, très positive, a convaincu. Les élus de la commune, satisfaits globalement du fonctionnement de l'unité, regrettent toutefois encore le manque de fluidité dans le dialogue avec les responsables de l'unité.





Description du portage du projet – Groupe d'agriculteurs
Soutiens financiers – ADEME, Région, FEADER, Crédit Agricole

Matières organiques – 20 000 tonnes d'effluents sur 2 sites

Valorisation énergétique – Cogénération : 250 kWe et 200 kWe

Valorisation matière – Plus de 500 ha

Motivations – Eviter les odeurs à l'épandage du lisier/fumier (digestat stabilisé), anticiper la mise aux normes du stockage des effluents, poursuivre la dynamique suite à une conversion à l'Agriculture Biologique

Etude de faisabilité – A partir de 2012 pour un site centralisé, puis approche multi-sites

Mise en service – Site 1 : Sept. 2014 - Site 2 : Fev. 2016

Moyens d'information ou de dialogue

- Information du public site 1 - pas d'information autre que l'affichage des décisions du conseil municipal en mairie (peu consultées)
- Information du public site 2 - invitation à visiter le site 1 envoyée par courrier par la mairie du site 2 à tous les habitants (20 participants)

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- Questionnement de l'association sur le site central a conduit à la démarche multi-sites
- Visite du site 1 a rassuré les riverains du site 2

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

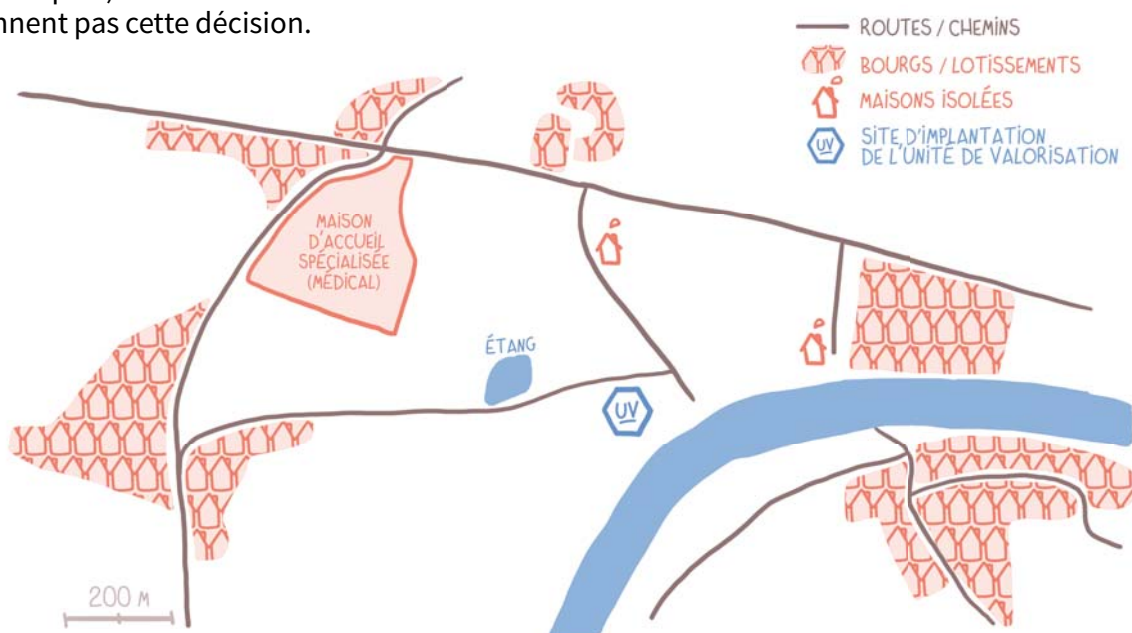
- Maire et porteurs du projet regrettent de n'avoir pas informé les riverains du site 1
- Elus municipaux du site 2 regrettent le choix de parcelle imposé via l'intercommunalité et le manque de fluidité du dialogue des porteurs du projet

UNITÉ 4 - NOUVELLE AQUITAINE

La CUMA d'ensilage cherchait à pérenniser les emplois saisonniers de son activité en se diversifiant. La méthanisation répondait parfaitement à cet objectif. Lors du développement du projet un site d'implantation est envisagé à proximité d'une ferme mais les propriétaires changent d'avis. Un autre site est alors proposé. Sa proximité du centre d'accueil médicalisé, grand employeur local, séduit car la méthanisation pourrait lui fournir de la chaleur.

Plusieurs réunions de présentation du projet sont organisées en comité restreint avec les services de l'Etat, quelques élus proches des porteurs du projet et une association environnementale départementale (qui participe à une réunion). Finalement la valorisation de la chaleur par le centre médical ne sera pas possible (pour des raisons techniques et économiques) mais élus locaux et riverains ne comprennent pas cette décision.

Le projet aboutit et l'activité de méthanisation débute normalement. Lorsque les exploitants de l'unité entreprennent, sans prévenir les riverains, de sécher de grandes quantités de boues non méthanisées venant de stations d'épurations, des odeurs nouvelles commencent à incommoder le voisinage. Sans solution immédiate, les élus se mobilisent contre la gêne objective, les médias se saisissent du sujet, la pression est très forte et le séchage des boues d'épuration est stoppé. Seule l'activité de méthanisation se poursuit depuis, normalement et sans gêne olfactive. Les exploitants regrettent de ne pas avoir créé, et disposé, de conditions de dialogue utiles pour maîtriser la situation et échanger sereinement à l'occasion de cet incident.



Description du portage du projet – CUMA d'ensilage

Soutiens financiers – ADEME, Région

Matières organiques – 12 000 tonnes d'effluents

Valorisation énergétique – 350 kWe

Valorisation matière – Plus de 500 ha

Motivations – Pérenniser les emplois saisonniers de la CUMA

Démarche administrative – 2009

Travaux – 2011 à 2012

Mise en service – 2012 à 2013

Moyens d'information ou de dialogue

- Dialogue amont : plusieurs réunions restreintes aux services de l'Etat et élus proches des porteurs du projet
- Information du public : aucune information sur la volonté de pratiquer le séchage de boues
- Médiatisation importante de la problématique des boues pas anticipée par la CUMA

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- Cuves enterrées pour l'intégration paysagère
- Manque de dialogue et de soutien initial n'a pas donné de marges de manœuvre pour tester des solutions efficaces de séchage des boues (retrait rapide du marché des boues)

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

- Regret de ne pas avoir anticipé la problématique d'odeurs des boues et l'information des habitants et élus en général

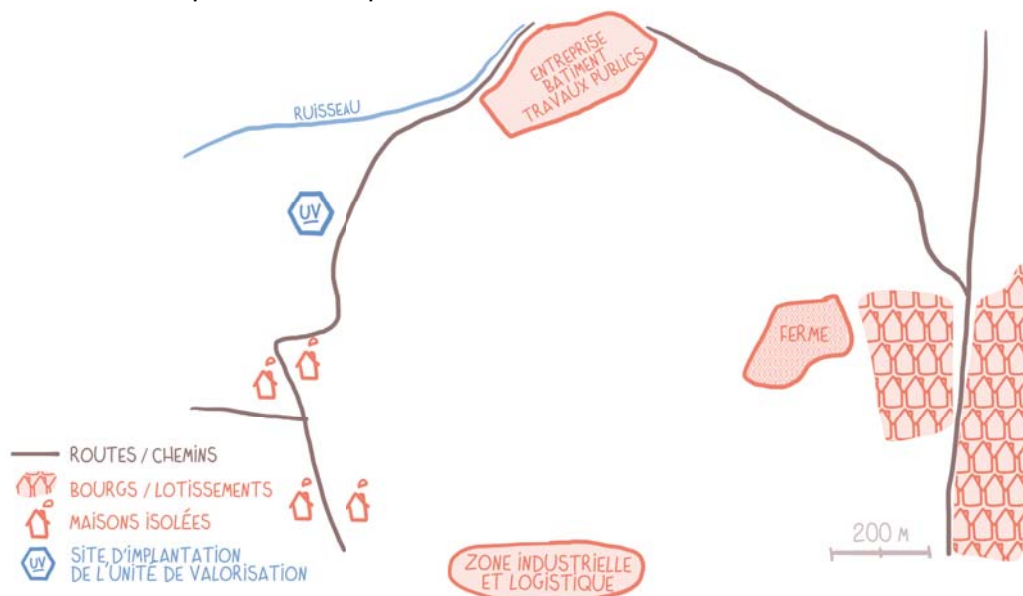
UNITÉ 5 - HAUTS DE FRANCE

Deux agriculteurs, dont un hors département, décident de donner de la valeur ajoutée à leur activité agricole avec la méthanisation. Fort d'une première expérience réussie chez l'un d'eux, le développement de cette deuxième unité sera rapide et le résultat très convaincant. Un parlementaire local aurait pu promouvoir la démarche des porteurs du projet mais ceux-ci ont choisi de ne pas y recourir, voyant une possible politisation du dossier comme moins utile que risquée.

En revanche, parce que cela leur paraît naturel, les agriculteurs prennent contact avec le maire de la commune et demandent à pouvoir présenter leur démarche devant tout le conseil municipal. Plusieurs réunions, quasiment bimestrielles, permettent aux conseillers municipaux de bien prendre

connaissance du projet, de poser des questions, d'émettre des avis constructifs et voir les porteurs du projet proposer des ajustements pertinents. Le maire explique que les porteurs du projet, dont l'un était inconnu au village, ont véritablement fait la preuve de leur capacité d'écoute et d'adaptation.

La première année de fonctionnement, la campagne d'approvisionnement en matières organiques a montré des améliorations possibles dans l'approvisionnement du site (rotations de tracteurs sur une voie rapide très fréquentée). Les exploitants de l'unité de méthanisation ont montré à nouveau leur capacité d'écoute et d'adaptation en prenant l'engagement de tester le recours à des camions pour la prochaine saison, à la grande satisfaction des élus.



Description du portage du projet – 2 agriculteurs

Soutiens financiers – Crédit Agricole

Matières organiques – 10 000 tonnes/an – CIVE, refus de tri (cultures maraichères), oignons

Valorisation énergétique – Injection de biométhane – 125 m³/h

Valorisation matière – Environ 700 ha

Motivations – Créer de la valeur ajoutée pour les exploitations agricoles

Etude de faisabilité – 2014

Démarche administrative – 2015

Travaux – Sept. 2015

Mise en service – Août 2016

Moyens d'information ou de dialogue

- Dialogue amont : réunions bimestrielles de présentation et discussion avec le conseil municipal et ajustement du projet avant démarche administrative
- Visite d'un site existant (même exploitant, hors département)
- Information du public : via le site web de la mairie et « bouche à oreille »

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- Bonne intégration paysagère (contre-bas) et propreté du site
- Dialogue régulier élus - porteurs du projet
- Suivi des engagements pris, ajustement faits selon les remarques constructives des élus
- Éviter de politiser le projet avec un élu national

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

- Regret de la non synchronisation des travaux sur les réseaux : 2 phases électrique et gaz

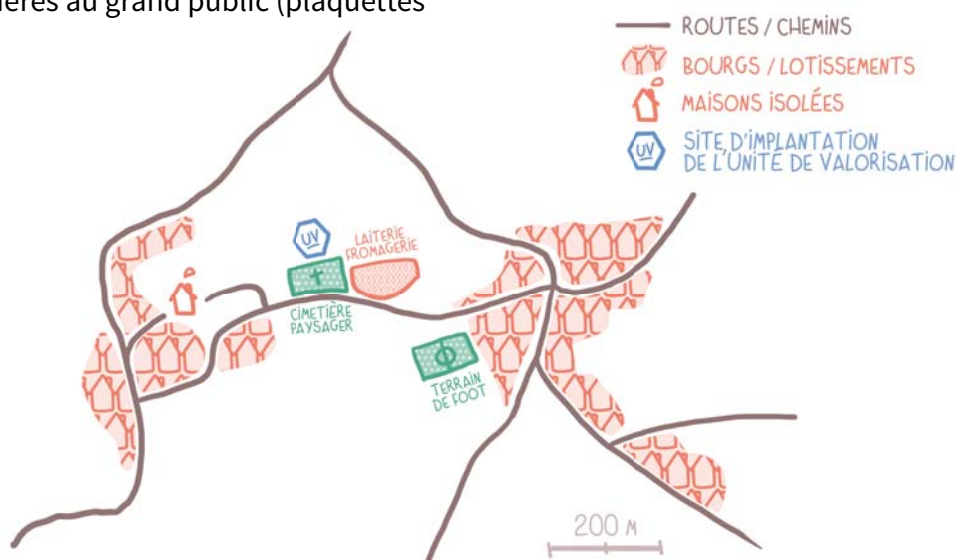
UNITÉ 6 - AUVERGNE RHÔNE ALPES

A l'origine de la démarche un bureau d'études passionné et impliqué souhaite créer une dynamique de territoire en apportant de la valeur ajoutée à l'agriculture. Ambitieuse, l'équipe envisage la création d'une série d'unités de méthanisation. La dynamique avec l'intercommunalité est très forte, une SEM est créée. Les agriculteurs, sollicités, s'impliquent d'abord surtout pour récupérer l'engrais du digestat, pas dans la gouvernance.

Finalement, des multiples sites pressentis, la première unité sera installée à proximité d'une laiterie-fromagerie qui valorisera le froid produit par l'unité par trigénération. Le dispositif d'information et de dialogue s'appuie à la fois sur un comité de suivi mensuel avec les collectivités locales (aussi actionnaires du projet via leur SEM), la diffusion d'informations régulières au grand public (plaquettes

de présentation du projet, site internet, réunions publiques, visite d'un site en fonctionnement, et échanges informels).

Les parties prenantes observent avec satisfaction que l'implication des collectivités a été un facteur majeur de réussite, en parallèle du sérieux du bureau d'études qui a toujours su répondre aux questions lors des nombreux points d'avancement, rassurant élus et habitants. L'intelligence de l'intégration fonctionnelle (froid livré à la laiterie) et paysagère (bois imitant les bâtiments agricoles alentours) dans un environnement préservé et habité semble le démontrer. Aujourd'hui, alors que l'unité fonctionne, l'intérêt des agriculteurs évolue et leur entrée dans l'actionnariat et la gouvernance de la démarche globale de valorisation sur le territoire est envisagée.



Description du portage du projet – Développeur et collectivités locales (SEM)

Soutiens financiers – Crédit mutuel, Caisse d'Epargne, BPIFrance

Matières organiques – 10 950 tonnes/an – Effluents élevage et déchets vert

Valorisation énergétique – 250 kWe et 100 kWth (froid)

Valorisation matière – 500 ha

Motivations – Créer une dynamique de territoire en apportant de la valeur ajoutée

Etude de faisabilité – 2013

Démarche administrative – 2015

Travaux – Début 2016

Mise en service – Mars 2017

Moyens d'information ou de dialogue

- Comité de pilotage mensuel incluant : développeur et collectivités; visite de site
- 3 réunions publiques : peu de participation
- Plaquettes pédagogiques et page web créés : présentation du projet, de la méthanisation
- Publication semestrielle par la collectivité (site web, réseaux sociaux)
- Echanges informels (événements, rencontres fortuites des élus avec la population)

Retour d'expérience

Facteurs déterminants de l'issue du projet :

- Appropriation par les collectivités
- Relais d'information réciproque continu, réponse à toutes les questions posées
- Points réguliers d'avancement

Ce qu'il aurait fallu faire différemment :

- La création de la SEM trop complexe par rapport aux nouvelles dispositions facilitatrices
- Opportunité de faire entrer les agriculteurs dans l'actionnariat (en cours de réflexion)

POUR ALLER PLUS LOIN

CONSULTER

La méthanisation

► www.ademe.fr/expertises

Entreprise et monde agricole

► <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/produire-utiliser-energies-renouvelables/energies-renouvelables-thermiques/dossier/chauffage-leau-chaude-sanitaire/biogaz>

Et

► <https://www.ademe.fr/entreprises-monde-agricole/reduire-impacts/produire-utiliser-energies-renouvelables/energies-renouvelables-thermiques/dossier/sechage/biogaz>

Des guides, des études dans la médiathèque ADEME

► www.ademe.fr/mediatheque

LIRE

Fiche technique « La méthanisation »

► www.ademe.fr/methanisation

Avis de l'ADEME sur la méthanisation

► www.ademe.fr/avis-lademe-methanisation

Feuille de route stratégique Méthanisation

► www.ademe.fr/feuille-route-strategique-methanisation

REMERCIEMENTS

Nous tenons particulièrement à remercier pour leurs contributions : les exploitants d'unités de méthanisation, élus, riverains et associations qui ont accepté de raconter leurs expériences de dialogue autour d'un projet de méthanisation dans différents contextes territoriaux ; Léa Molinié, chargée de mission méthanisation agricole et énergies renouvelables au Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Hélène Berhault, experte technique nationale en méthanisation de l'APCA, Céline Veit, chargée de mission énergies renouvelables à l'ADEAN, Robin Apolit, chargé de mission Méthanisation au Syndicat des Energies Renouvelables, Valérie Borroni, chargée de mission à Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement, Carole Garnier, chargée de mission mobilisation des acteurs et participation du public au Ministère de la Transition écologique et solidaire, Gérard Dénoyer, chargé de mission énergies renouvelables au Ministère de la Transition écologique et solidaire, Pierre-Yves Eon, chef de projet biométhane de GRDF, Emmanuelle Latouche, directrice du CERDD, Camille Dorioz, coordinateur du réseau Agriculture de France Nature Environnement et Olivier Théobald et Julien Thual, ingénieurs au service mobilisation et valorisation des déchets de l'ADEME.

L'ADEME EN BREF

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition Écologique et Solidaire et du ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

LES COLLECTIONS DE L'ADEME



ILS L'ONT FAIT

L'ADEME catalyseur : Les acteurs témoignent de leurs expériences et partagent leur savoir-faire.



EXPERTISES

L'ADEME expert : Elle rend compte des résultats de recherches, études et réalisations collectives menées sous son regard.



FAITS ET CHIFFRES

L'ADEME référent : Elle fournit des analyses objectives à partir d'indicateurs chiffrés régulièrement mis à jour.



CLÉS POUR AGIR

L'ADEME facilitateur : Elle élabore des guides pratiques pour aider les acteurs à mettre en œuvre leurs projets de façon méthodique et/ou en conformité avec la réglementation.



HORIZONS

L'ADEME tournée vers l'avenir : Elle propose une vision prospective et réaliste des enjeux de la transition énergétique et écologique, pour un futur désirable à construire ensemble.



INFORMER ET DIALOGUER AUTOUR D'UN PROJET DE MÉTHANISATION

GUIDE DES BONNES PRATIQUES
À L'ATTENTION DES AGRICULTEURS
PORTEURS DE PROJETS

Le groupe d'experts réunis par l'ADEME en 2017 dans le cadre de la feuille de route stratégique « méthanisation » a confirmé le besoin de dialogue et de communication lors du montage des projets et lors du fonctionnement des unités installées.

L'ADEME a donc lancé un chantier spécifique sur l'appropriation locale des projets de méthanisation, qui a abouti à un livret « Comprendre la méthanisation » (à paraître) à destination du grand public et au présent guide « Informer et dialoguer autour d'un projet de méthanisation ».

Ce guide est destiné principalement aux agriculteurs qui envisagent de développer une nouvelle activité de valorisation de la matière organique. Il invite les porteurs de projets à présenter leur démarche aux parties prenantes dès les premières études, en amont des procédures réglementaires.

Ce guide dispense des conseils pratiques illustrés par des retours d'expérience et par des fiches-outils adaptées aux projets de méthanisation agricole.

La méthanisation des matières organiques est une filière stratégique de la transition écologique et énergétique.

Les agriculteurs sont des acteurs clés de cette filière, en tant qu'apporteurs de matières et/ou en tant que porteurs de projets.

Le dialogue avec les acteurs territoriaux est partie intégrante des projets.

AD E M E



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Energie

www.ademe.fr



010524

EAN 9791029710605



9 791029 710605